



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 février 2019 à 19h00

Convocation du 06/02/2019

PRÉSENTS : LEMIRE Jean André, BETES Françoise, PATROUILLEAU Christian, DAUBANES Stéphanie, NAPIAS Jean-Christophe, BLANC Agnès, BANOS Guillaume.

ABSENTS excusés : COUSSILLAN Clarisse procuration à BETES Françoise, ROBERT Amandine procuration à LEMIRE Jean-André, ROUSSEIL Leslie.

ABSENTS : HOLCHER Arnaud, FERNANDEZ Natacha, CHAMPION Christophe.

Secrétaire de séance : DAUBANES Stéphanie.

Charte et Convention de Partenariat pour le réseau de lecture publique : délibération 01/2019 (unanimité)

La mise en réseau des bibliothèques du territoire communautaire doit permettre de développer un service de proximité, diversifié, adapté à tous les publics, accessible à tous.

LA CHARTE est le document fondateur du réseau. Elle fixe les principes, les valeurs, les objectifs politiques, les outils, les moyens mis en œuvre par l'ensemble des participants au projet, et devient le référentiel commun.

LA CONVENTION a pour objet de définir les conditions de collaboration entre les Communes membres du réseau et la Communauté de communes. Elle détermine le fonctionnement opérationnel du réseau et l'engagement des différentes parties dans le projet ainsi que leurs responsabilités sur les aspects suivants : les locaux, le mobilier, les matériels divers, les équipements informatiques, l'implication et la mobilisation des équipes de salariés, de bénévoles dans le projet de structuration du réseau de lecture publique et les formations, le fonctionnement : inscriptions, collections, horaires, partenariat, communication. Cette convention est prévue sur une durée de trois ans. Elle a vocation à s'adapter aux évolutions du réseau de lecture publique. Des avenants permettront le cas échéant, de l'amender.

Subventions 2019 aux associations : Délibération 02/2019

Ces subventions sont proposées par la Commission Culture Loisirs et présentées par les membres de cette commission

Ces propositions prennent en compte les projets 2019, mais aussi la trésorerie des associations. Après débat les montants votés sont les suivants :

ASSOCIATION	Montant voté en €	pour	contre	abstention
AJC	1000	7	0	2
Anciens Combattants	300	9	0	0
ARS	1000	7	0	2
ASTA	600	7	0	2
Comité des Fêtes	1500	8	0	1
Isle Aux Enfants	300	9	0	0
Jeunes Sapeurs Pompiers	100	9	0	0
Non affectées	1000	9	0	0

Lors des votes les conseillers membres de conseils d'administration ou impliqués dans certaines associations se sont abstenus.

Ces montants seront transposés dans le budget 2019 qui sera voté ultérieurement.

L'ACCA n'a pas encore envoyé de demande de subvention. Le CLAS et l'USEP ne font pas de demande de subvention.

Dépenses d'investissement avant le vote budget 2019 : Délibération 03/2019 (unanimité)

Les dépenses concernées sont les suivantes : Achats de matériels pour un montant de 10 000€.

Opposition au Transfert à la Communauté de Communes de Montesquieu au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées : délibération 04/2019 (unanimité)

Il est proposé de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes de Montesquieu au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT.

Fin de séance 19h30